

Compléter l'épreuve de coordination des mouvements, pour mieux détecter la conduite affaiblie par le cannabis

D'après une étude du Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada

Grands constats

- Après l'alcool, le cannabis est la substance psychoactive la plus souvent détectée chez les personnes arrêtées pour conduite avec facultés affaiblies.
- Il faut mettre au point une épreuve rapide et facilement utilisable par les policiers sur le terrain pour mieux détecter la conduite affaiblie par le cannabis.
- L'épreuve de coordination des mouvements (ECM) est considérablement moins efficace pour détecter la conduite affaiblie par le cannabis que celle affaiblie par l'alcool.
- En ajoutant à l'ECM l'épreuve doigt-nez et l'observation (1) des mouvements et saccades de la tête et/ou (2) des spasmes palpébraux, on obtient une série de tests plus efficaces pour détecter la conduite affaiblie par le cannabis.

RECOMMANDATION

Ajouter l'épreuve doigt-nez et d'autres observations au protocole ECM afin de mieux détecter la conduite affaiblie par le cannabis.

Test routier amélioré en cas de conduite affaiblie par le cannabis

1. Si un policier a des motifs raisonnables de croire qu'un conducteur a consommé de l'alcool ou d'autres substances psychoactives, il peut l'obliger à se soumettre aux trois tests de l'ECM, en plus de prendre note des observations suivantes :
 - Mouvements et saccades de la tête, alors que le regard suit un stimulus pendant le test du nystagmus du regard horizontal;
 - Présence de spasmes palpébraux visibles.



2. Administration de l'épreuve doigt-nez.

Les intervenants du secteur de la conduite affaiblie par la drogue, en particulier les policiers formés comme experts en reconnaissance de drogues, connaissent déjà bien les observations et l'épreuve supplémentaires recommandées, alors les *besoins en formation seront minimaux*.

Sommaire des résultats de l'étude

(Beirness et coll., 2024)

- Dans l'échantillon de participants qui avaient consommé du cannabis :
 - Ajouter l'épreuve doigt-nez et l'observation des spasmes palpébraux à l'ECM a fait passer le pourcentage de personnes répondant aux critères d'affaiblissement possible des facultés par le cannabis à **86 %** (contre 67 % pour l'ECM seule).
 - Ajouter l'épreuve doigt-nez et l'observation des mouvements et saccades de la tête à l'ECM a fait passer le pourcentage de personnes répondant aux critères d'affaiblissement possible des facultés par le cannabis à **88 %** (contre 67 % pour l'ECM seule).
- La dilatation de rebond (la dilatation des pupilles après leur contraction en présence de lumière) a donné certains des meilleurs résultats pour identifier le plus grand nombre de participants répondant aux critères d'affaiblissement possible des facultés par le cannabis. Cela dit, il faudra offrir de la formation supplémentaire sur la façon d'évaluer la dilatation de rebond, même si cette épreuve n'est pas toujours pratique, à cause des conditions d'éclairage de la route parfois difficiles.
- Compte tenu des résultats de cette étude, ainsi que des considérations pratiques associées à la formation et à l'administration des épreuves, **la série de tests qui conviendrait le mieux à un usage sur le terrain par les policiers pour détecter la conduite affaiblie par le cannabis est l'ECM combinée à l'épreuve doigt-nez et à l'observation (1) des mouvements et saccades de la tête et/ou (2) des spasmes palpébraux.**

Pour en savoir plus sur l'usage de cannabis et la conduite automobile, voir [Dissiper la fumée entourant le cannabis : cannabis et conduite automobile – version actualisée](#) (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2022).

Bibliographie

Beirness, D.J., D. Smith et J.R. Brubacher. « Enhancing the Standardized Field Sobriety Test to detect cannabis impairment: An observational study », *Traffic Injury Prevention*, vol. 25, n° 1, 2024, p. 1-7. <https://doi.org/10.1080/15389588.2023.2262658>

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. *Dissiper la fumée entourant le cannabis : cannabis et conduite automobile – version actualisée*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2022. <https://www.ccsa.ca/fr/dissiper-la-fumee-entourant-le-cannabis-cannabis-et-conduite-automobile-version-actualisee>

Citation proposée : Wood, S.W. et D.J. Beirness. *Compléter l'épreuve de coordination des mouvements, pour mieux détecter la conduite affaiblie par le cannabis*, Ottawa (Ont.), Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances et Gendarmerie royale du Canada, 2024.

